



Modalités d'envoi des dossiers

- **Afin de traiter la demande d'AIDE MOBILI-PASS®, dans les meilleurs délais, merci de bien vouloir nous transmettre les éléments constitutifs du dossier, dans l'ordre suivant, au format PDF, et en un seul fichier (taille maximum 10 Mo).**
- **Un dossier incomplet peut entraîner le refus de la demande.**

IMPORTANT ! Afin de ne pas retarder l'étude du dossier, veillez à masquer les 5 derniers chiffres du numéro de sécurité sociale sur les pièces comportant ce numéro *

- Dossier de demande d'AIDE MOBILI-PASS® signé par le demandeur, et le codemandeur, le cas échéant ;
- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité dans son intégralité (y compris les contours), du passeport (2 pages avec signature et photo visibles), du permis de conduire sécurisé au format européen (avec puce électronique), de la carte de séjour, du passeport talent (avec un visa en cours de validité), pour le demandeur et le codemandeur, le cas échéant ;
- Accord de l'employeur ou futur employeur autorisant la demande d'AIDE MOBILI-PASS® ;
- Copie intégrale du livret de famille ou document étranger équivalent (si enfant(s) à charge) ou un extrait d'acte de naissance ;
- Copie intégrale du contrat de bail signé du logement situé sur le site d'arrivée ;
- Copie du contrat de travail et de son avenant, le cas échéant ;
- ou**
- justificatif de l'employeur précisant formellement la date d'effet de la mutation, le précédent et le nouveau lieu de travail ;
- ou**
- justificatif d'embauche du nouvel employeur précisant formellement le nouveau lieu de travail et la date d'effet de l'embauche ;
- ou**
- justificatif précisant formellement le lieu et la date du début de la formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi ;
- Copie d'un justificatif de domicile du lieu de départ datant de moins de 3 mois avant la date d'embauche, de mutation ou de formation ; si hébergé, fournir une attestation d'hébergement avec le justificatif de domicile et la carte d'identité de l'hébergeur. Les documents autorisés à titre de justificatif de domicile sont les suivants : factures d'électricité, de gaz, de téléphone ou quittance de loyer.
- Copie du dernier avis d'imposition ou, le cas échéant, l'«ASDIR valant avis d'impôt» (anciennement avis de non-imposition) du demandeur ou du codemandeur le cas échéant (même année de référence) ; ou justificatif de l'administration fiscale du pays d'origine traduit en français et converti en euros.
En cas de rattachement fiscal aux parents : avis d'imposition ou l'«ASDIR valant avis d'impôt» des parents, accompagné d'une attestation sur l'honneur de rattachement au foyer fiscal des parents et du livret de famille (toutes les pages) ou d'un extrait d'acte de naissance ;
- Les 2 exemplaires de la convention d'AIDE MOBILI-PASS® dûment complétés et signés par le demandeur et le codemandeur le cas échéant ;
- Un compte-rendu détaillé de fin de mission, signé par le demandeur certifiant qu'il a été accompagné dans la recherche de son logement, selon les 7 étapes prescrites par la directive, et que cet accompagnement a conduit à la prise à bail d'un des logements qui lui a été présentés (minimum 3 logements) ;
- La facture au nom du salarié indiquant l'IBAN du prestataire.

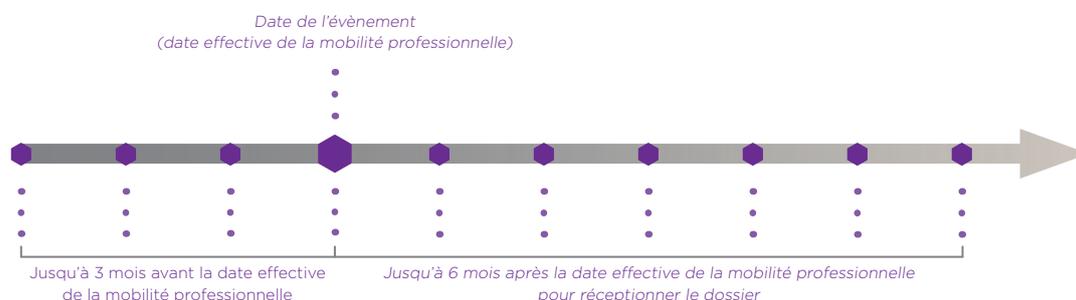
*** En respect de la réglementation relative à la protection des données personnelles, Action Logement Services ne peut pas collecter l'entièreté du numéro de sécurité sociale. Les pièces justificatives comportant un numéro de sécurité sociale complet, qui nous sont adressées ou déposées sur l'espace client, pourront être refusées et le dossier mis en attente jusqu'à réception de documents conformes.**



Modalités d'envoi des dossiers

DÉLAIS

Le bail doit être signé dans les 3 mois qui précèdent ou les 6 mois qui suivent la date d'effet de l'embauche ou de la prise de fonction. Le dossier complet de demande d'aide doit être présenté à Action Logement dans les 6 mois qui suivent la date d'embauche, de mutation professionnelle ou de démarrage de la formation.



Action Logement Services pourra, au cours de l'étude du dossier, être amenée à vous demander des renseignements ou pièces justificatives complémentaires.

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros

Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris

Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

actionlogement.fr  [@Services_AL](https://twitter.com/Services_AL)